

DOCUMENT D'INTERPELLATION

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026



PROTÉGER NOS TERRITOIRES,

RENFORCER NOS SECOURS

UNE AMBITION NATIONALE POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

pompiers.fr



Préambule

Mesdames, Messieurs les candidats,

Les sapeurs-pompiers de France constituent aujourd'hui l'un des piliers essentiels de la protection des populations, de la cohésion territoriale et de la résilience nationale.

Chaque jour, ils assurent la sécurité des Français dans un contexte marqué par :

- 1 L'intensification et la fréquence croissante des catastrophes naturelles ;
- 2 La multiplication des crises sanitaires, climatiques, industrielles et technologiques ;
- 3 La pression grandissante exercée sur notre système de santé et les acteurs du secours ;
- 4 L'augmentation soutenue des sollicitations liées au secours d'urgence aux personnes ;
- 5 La transformation permanente des risques auxquels sont confrontés les services de secours ;
- 6 L'érosion progressive du volontariat, pilier essentiel de notre modèle de sécurité civile.

Dans ce contexte, les élections sénatoriales de 2026 constituent un moment démocratique majeur pour porter une ambition forte en faveur de la sécurité civile française.

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) souhaite ainsi interpeller l'ensemble des candidats afin de replacer les enjeux de sécurité civile au cœur du débat parlementaire et territorial. C'est aussi l'occasion de rappeler le lien indéfectible entre les sapeurs-pompiers et les élus locaux.

Une situation devenue critique

Les services départementaux d'incendie et de secours connaissent aujourd'hui une pression opérationnelle sans précédent.

Le secours d'urgence aux personnes représente désormais près de 87 % de l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers.

Dans le même temps :

- Les SDIS voient leurs capacités financières fragilisées ;
- Les collectivités territoriales subissent une pression budgétaire croissante ;
- Les besoins capacitaires explosent sous l'effet du dérèglement climatique ;
- Les violences contre les sapeurs-pompiers augmentent ;
- Et les attentes des populations en matière de sécurité et de protection ne cessent de croître.

Face à ces bouleversements, le modèle français de sécurité civile ne peut plus fonctionner avec des outils de gouvernance, de financement et d'organisation conçus pour une réalité désormais dépassée.

**Une réforme ambitieuse
devient indispensable.**

Les **5** **PRIORITÉS NATIONALES** pour moderniser la sécurité civile

1 RÉFORMER LA GOUVERNANCE DES URGENCES PRÉHOSPITALIÈRES

Les sapeurs-pompiers assurent aujourd'hui l'essentiel du secours préhospitalier en France. Pourtant, cette réalité opérationnelle ne se traduit toujours pas dans l'organisation institutionnelle actuelle.

La FNSPF appelle donc à :

- 1** La création d'un contrat territorial de secours d'urgence ;
- 2** Une gouvernance unifiée du secours d'urgence fondée sur une coopération renforcée entre les ministères de l'Intérieur et de la Santé ;
- 3** Un pilotage territorial renforcé sous l'autorité du préfet ;
- 4** La généralisation des plateformes uniques départementales d'appels d'urgence ;
- 5** La reconnaissance pleine et entière du rôle des sapeurs-pompiers dans le secours préhospitalier ;
- 6** La mise en œuvre effective du 112, numéro européen de l'urgence, comme numéro unique d'appel d'urgence ;
- 7** Une clarification durable des carences ambulancières.

Il est désormais indispensable de mettre fin à une organisation qui transfère progressivement sur les SDIS des charges croissantes sans gouvernance adaptée ni compensation suffisante.

Les sapeurs-pompiers de France appellent à une plus grande synergie entre les acteurs du secours.

2 GARANTIR UN FINANCEMENT DURABLE DES SDIS

Le modèle actuel de financement des SDIS est unanimement reconnu comme arrivé à bout de souffle.

Dans un contexte :

- **D'augmentation des interventions ;**
- **De vieillissement démographique ;**
- **D'aggravation des risques climatiques ;**
- **Et de tensions budgétaires dans les collectivités territoriales.**

Les besoins de financement ne cessent de croître.

La FNSPF appelle à redonner une marge de manœuvre financière aux collectivités territoriales et aux services d'incendie et de secours en :

- 1** Mobilisant de nouveaux leviers financiers ;
- 2** Réactualiser la fraction du taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) affectée au SDIS inchangée depuis 2005 ;
- 3** Améliorant les critères de répartition des financements ;
- 5** Soutenant les investissements structurants grâce à la solidarité nationale ;
- 6** Pérennisant les pactes capacitaires ;
- 7** Accompagnant le déploiement de NexSIS 18-112 ;
- 8** Et en développant l'accès des SDIS aux financements européens.

La protection des populations est une responsabilité régaliennne majeure qui impose à la Nation de doter la sécurité civile et les collectivités territoriales de ressources à la hauteur des défis du XXI^e siècle.

3 PORTER UNE GRANDE LOI DE MODERNISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Le Beauvau de la sécurité civile a permis de faire émerger un constat partagé par les acteurs du secours et les associations d'élus : le modèle français doit désormais être modernisé en profondeur.

La FNSPF appelle à l'inscription rapide à l'agenda parlementaire d'une grande loi de modernisation permettant notamment :

- 1** De garantir un financement des SDIS soutenable pour les collectivités territoriales ;
- 2** De clarifier les missions des SDIS ;
- 3** De renforcer le soutien au volontariat ;
- 5** D'améliorer l'attractivité des carrières ;
- 6** De mieux protéger les sapeurs-pompiers face aux agressions ;
- 7** De renforcer la prévention des risques ;
- 8** D'adapter les moyens aux nouvelles réalités opérationnelles ;
- 9** De structurer un véritable continuum de sécurité civile ;
- 10** Et de généraliser la culture du risque et les gestes qui sauvent.

La sécurité civile ne peut demeurer le parent pauvre des politiques publiques de sécurité.

4 RENFORCER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Les crises contemporaines imposent une coordination plus lisible et plus opérationnelle.

La FNSPF soutient :

- 1** La création de directions départementales de la sécurité civile ;
- 2** Le renforcement du rôle de coordination du préfet et du lien entre les sapeurs-pompiers et les élus locaux ;
- 3** Une meilleure intégration des acteurs de la réponse opérationnelle ;
- 4** La transformation de la DGSCGC en une direction générale pleinement métier.

La sécurité civile, premier rempart face aux crises, ne saurait demeurer la variable d'ajustement des politiques publiques de sécurité.

5 SOUTENIR L'INNOVATION ET LE RAYONNEMENT FRANÇAIS

La France dispose d'un savoir-faire reconnu mondialement en matière de sécurité civile.

Cette excellence doit être consolidée.

La FNSPF appelle notamment à :

- 1** Créer une Académie nationale de sécurité civile ;
- 2** Soutenir l'innovation technologique ;
- 3** Renforcer les coopérations européennes ;
- 4** Développer les capacités de projection internationale ;
- 5** Favoriser la recherche et le mécénat ;
- 6** Et structurer une véritable stratégie française de rayonnement européen et international.

Notre interpellation

À travers ce document, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France invite chaque candidat aux élections sénatoriales à se positionner clairement sur ces enjeux essentiels pour l'avenir de notre modèle de sécurité civile.

La résilience nationale, la protection des populations et la sécurité des territoires nécessitent désormais des choix politiques forts.

Les sapeurs-pompiers de France attendent une ambition à la hauteur des défis auxquels notre pays est confronté.

Engagement attendu des candidats

En soutenant cette démarche, la liste de candidats affirme :

- ▶ Son attachement au modèle français de sécurité civile, fondé sur la complémentarité entre les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et l'ensemble des acteurs de la gestion des crises ;
- ▶ Son soutien aux femmes et aux hommes qui s'engagent quotidiennement au service de la protection des populations et de la sécurité des territoires ;
- ▶ Sa volonté de promouvoir une ambition nationale renouvelée pour la sécurité civile, conciliant efficacité opérationnelle, respect des collectivités territoriales et adaptation aux nouveaux risques ;
- ▶ Son engagement en faveur du renforcement de la résilience des territoires, de la préparation aux crises et de la protection durable des citoyens.

**LA SÉCURITÉ CIVILE EST UNE CAUSE NATIONALE.
ELLE DOIT DEVENIR UNE PRIORITÉ PARLEMENTAIRE.**

